

Le Tambour de Blesle

Bulletin municipal

Mars 2018 / N°117



LE MOT DU MAIRE

La fin brutale des contrats aidés entraîne de nombreuses difficultés dans nos territoires ruraux. Même, si on peut comprendre le souhait de mettre fin à certaines pratiques qui en avait détourné le sens notamment en se servant de ces emplois pour organiser le non remplacement de personnel titulaire par des emplois précaires financés en partie par l'état. Les secteurs associatifs et sociaux sont aussi touchés même si les volontaires service civique sont une solution, ils s'adressent à un public jeune alors que souvent les contrats aidés permettaient à des personnes plus âgées se retrouvant sans emploi à quelques années de la retraite de trouver une possibilité d'être actif et aussi, nous le reconnaissons, de faire par une action sociale un soutien à des personnes en difficulté. Dans tous les cas, ces emplois venaient en supplément du personnel titulaire pour faire face à des besoins saisonniers depuis plus de trente ans.

Les nouveaux contrats que l'on nous propose ont des contraintes bien plus importantes et sont bien moins adaptés à nos besoins. Ils ne s'adressent plus à la plupart des associations et ne concernent que des secteurs précis. Les CAE deviennent les PEC (Parcours Emploi Compétence). Le diagnostic de nos demandes se fait maintenant sans nous et donc on ne choisit plus au préalable les candidats. Ensuite on doit s'engager sur des parcours qualité avec des engagements de formation et de tutorat ce qui élimine certains profils. Pour le reste, la prise en charge est moindre : 40% avec une durée de 12 mois.

Aujourd'hui ce sont par exemple les Amis du Vieux Blesle qui s'interrogent pour l'accueil au Musée de la Coiffe, le collège pour l'emploi d'entretien et bien sûr la municipalité qui ne peut renouveler le contrat en cours et qui doit modifier les emplois de gardiennage du camping. L'équilibre financier de cette structure est dur à atteindre, mais il contribue au développement touristique et surtout il a des retombées sur le commerce local. Il faut donc mettre en place un gardiennage efficace avec moins de présence. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, mais l'on peut craindre que la diminution des dépenses engagées par l'état pour ces emplois devra être compensée une fois de plus par les collectivités locales et je ne m'étonnerais pas de voir repartir les besoins en RSA à la hausse.

Espace d'expression culturelle



Le village de Blesle ne dispose pas d'équipement réellement adapté afin d'accueillir des événements festifs et culturels. Qui n'a pas constaté la qualité médiocre de l'acoustique du gymnase. Un projet de salle multiculturelle lancé depuis plusieurs mois, du temps de la Communauté de Communes du Pays de Blesle, est sur le point d'aboutir. Ce nouvel équipement viendra compléter ce qui est proposé en termes de lieux festifs et non pas les concurrencer, il viendra répondre aux besoins et complètera l'offre de services du territoire. Conçu comme un équipement modulable et adaptable aux différents événements. Il fallait trouver un site pour accueillir cette salle. La disponibilité en terrain municipaux, les contraintes (zone inondable par exemple) ont fait que le choix s'est naturellement tourné vers le site du Moulin du Bos. Lors de l'étude de faisabilité il est apparu que le fait d'utiliser les bâtiments métalliques existants pourrait poser des problèmes, principalement de structure mais aussi pourrait être plus coûteux que de construire un bâtiment neuf. Un des choix proposés par le bureau d'étude est de détruire une partie des hangars en intégrant la nouvelle

structure dans une partie conservée. Ce qui permettrait de créer un espace couvert d'attente lors des spectacles. La salle disposera d'un espace scénique d'une cinquantaine de mètres carrés totalement équipé au niveau éclairage et sonorisation, de gradins rétractables pouvant accueillir une centaine de personnes avec la possibilité de rajouter des chaises. Mais aussi d'une cuisine, de loges, de sanitaires, etc. Dès à présent un architecte travaille sur le projet afin de déposer rapidement le permis de construire. Une partie des subventions ayant été accordées il faut désormais engager toutes les démarches afin de mener à bien cette réalisation. Nous ne manquerons pas de vous informer de la progression du projet.

Association des Anciens Combattants de Blesle, Commémoration du 19 mars 1962

Le 19 mars 1962, à midi, prenait officiellement effet un cessez-le-feu qui mettait fin à huit ans de guerre en Algérie. La municipalité et l'association des Anciens Combattants invitent la population à assister à la cérémonie commémorative qui aura lieu le lundi 19 mars à 11h30.

Collecte des encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des habitants de la Commune du 22 au 27 mars 2018 près de la salle polyvalente. Il est interdit d'y déposer des pneus, bouteilles de gaz, batteries, huiles, déchets verts. Nous insistons sur le fait de ne pas déposer quoique ce soit à l'extérieur de la benne et d'attendre son remplacement. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre ce service.

Le Tambour de Blesle

L'Epicerie



Françoise et Luis tiennent à rassurer leur clientèle. Depuis quelque temps le bruit court comme quoi nous avons l'intention de fermer l'Epicerie de Blesle. Soyez rassurés, il n'en n'est rien. Nous avons l'intention de rester encore parmi vous quelques années, afin de faire vivre ce bel établissement chargé d'histoire et de souvenirs pour bon nombre de Bleslois, mais aussi pour beaucoup de vacanciers, de résidents temporaires et de gens de passage dans notre beau village. Votre inquiétude démontre l'attachement que vous portez à la vie du village et à la confiance que vous nous témoigniez pour participer à faire vivre le village et nous vous en remercions grandement. Nous continuerons encore à vous proposer des produits de qualité bio ainsi que des produits locaux. Au plaisir de vous revoir prochainement à l'Epicerie.

Archers de Védrières



Le mardi 13 février s'est déroulée l'assemblée générale des Archers de Védrières. Après le compte rendu moral exposé par Jeannot Thomas, Pascal Donavy le trésorier a présenté les comptes. Il a été décidé de renouveler le bureau qui est désormais composé de Nathalie Jarry présidente, Jeannot Thomas secrétaire et Pascal Donavy trésorier. Pour la saison 2018 le club compte 18 licenciés. Les 31 mars et 1^{er} avril le club organise un concours de tir à l'arc dans le village de Blesle, vous y croiserez donc des archers et animaux en mousse. N'ayez crainte, ni les uns ni les autres ne sont dangereux. Venez nous voir !

Les volontaires du service civique 2018.

L'association les Apéros Musique de Blesle accueille deux nouvelles volontaires en service civique pour la préparation de la 17^{ème} édition du festival qui aura lieu du 10 au 12 août 2018. Elles seront en mission pendant 10 mois jusqu'à mi-décembre. Elora Delalande qui vient de Pont l'Abbé, a commencé le 15 février dernier, elle s'occupera de l'accueil des artistes, des relations presse et de l'éco-festival. Jusqu'à présent en formation de marquetterie et désireuse de découvrir l'organisation d'un festival et de mieux connaître le monde de la musique, elle a souhaité changer de voie



Elora

PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes : 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois (14h à 17h), salle du conseil. **ADMR**, vendredi, Château des Mercœur. **Service social**, vendredi (9h à 12h), Château des Mercœur. **CCAS** : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale** : vendredi (15h à 17h), Château des Mercœur. **La Poste** : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15. **Banque alimentaire** : mercredis 14 et 28 mars de 18h à 19h, château des Mercœur.

Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables un vendredi sur deux (semaine paire).

Horaires des messes : Grenier Montgon (Eglise Saint-Grégoire) : dimanche 4 mars (11h) Blesle (Maison paroissiale) : dimanches 11, 18 et 25 mars Rameaux (11h), Jeudi saint 29 mars (18h), 31 mars (20h30) Vigile Pascale, Chapelle de la Chaigne vendredi saint 30 mars (15h) chemin de Croix

professionnelle. Léa Gobled qui vient d'Autun, commencera le 9 avril prochain, elle s'occupera de la communication et de l'administration autour du festival et des événements à venir. Elle est actuellement en formation de gestion de projet et de structure artistique et culturelle, et souhaite renforcer ses connaissances avec une expérience probante. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre association et à Blesle.



Léa

Amis du Vieux Blesle

Depuis cette année les emplois aidés ont été supprimés, les personnes assurant l'accueil et les visites guidées du Musée de la Coiffe étaient embauchées grâce à ce type de contrat. Malgré un surcoût important nous avons décidé de continuer à ouvrir le musée en adaptant les heures d'ouverture et en embauchant qu'une seule personne. Le musée sera ouvert du 16 avril au 30 septembre 2018, uniquement l'après midi de 14h à 18h, du lundi au samedi. Lors de la période estivale le musée devrait pouvoir être ouvert également le dimanche grâce aux bénévoles de l'association. Si des personnes sont intéressées pour occuper ce poste elles peuvent faire acte de candidature auprès de l'association en envoyant un CV et une lettre de motivation, ou en déposant les documents en mairie. Une formation sera assurée pour les visites guidées.

Travaux d'hiver



Nettoyage de berges, chemin de Longchamp



Pose d'une antenne Wifi, une seconde sera posée sur le bâtiment de la mairie.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr

Mairie : 04.71.76.20.75, fax : 04.71.76.25.42
mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr

Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Médecin** : 04.71.76.23.14 **Pompiers** : 18 ou 112
Cabinets d'infirmières (Massiac) : 04.71.23.03.22, 04.71.20.16.35 **Samu** : 15